

DC
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-90 du 8 Avril 1977

abrogeant les dispositions du décret N°74-359 du 30 décembre 1974, portant nomination du Camarade GOUNONGBE Gabriel, Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications, en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°74-359 du 30 Décembre 1974, portant nomination du Camarade GOUNONGBE Gabriel, Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications, en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées pour compter du 9 Juillet 1975, les dispositions du décret N°74-359 du 30 Décembre 1974 portant nomination du Camarade Gabriel GOUNONGBE, Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications, en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 8 Avril 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipement,


Richard RODRIGUEZ


Mathieu KERIKOU

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 ME 6 autres Ministères 14 DGOPT 6
Intéressé 1 DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 DB-DCF-DC-Solde 4
D I 4 DPE 2 Trésor 4 JORPB 1 UNB 2 EN 2 FSJE 2.